

Posté le 11 février 2020

Info GDSA-29

N° 2020 - 1

1 ASSEMBLEE GENERALE 2020 : LE 14 MARS

L'Assemblée Générale 2020 du GDSA-29 aura lieu **le samedi 14 mars 2020**, accueil à partir de 9 heures, au L.A.P. du Nivot à LOPEREC. Vous trouverez ci-joint une invitation, le programme et le feuillet d'inscription.

A votre accueil vous recevrez gratuitement un ticket de tombola dont le tirage aura lieu l'après-midi à l'issue des interventions.

Au cours de cette réunion il faudra procéder, conformément aux statuts, au renouvellement partiel du Conseil d'Administration (un tiers chaque année). Il y a donc 4 sièges à pourvoir, davantage s'il y a des démissionnaires.

Cette année, 2 membres du CA souhaitent ne pas se représenter, merci à eux pour le travail effectué jusqu'à présent.

Si le sanitaire apicole vous intéresse, si vous désirez vous présenter à cette élection (ou vous représenter, pour les sortants) faites acte de candidature le plus rapidement...

Si de plus vous avez des compétences particulières en apiculture, ou dans tout autre domaine de la vie civile (juridique, informatique (gestion de site Web), environnement, comptabilité, entomologie, botanique, etc.), ces compétences seront les bienvenues.

La mise en œuvre de la gestion du sanitaire apicole est un challenge, et elle doit se mettre en place avec les apiculteurs et pour les apiculteurs !

Votre candidature au CA du GDSA-29 est la bienvenue.

Pour tous renseignements ou pour déposer votre candidature gdsa29@apibreizh.fr ou **06 76 57 23 09**

Outre les rapports d'activité et financier statutaires, plusieurs interventions sont prévues :

- projet Bee2Me : bilan de 4 mois d'échanges avec les apiculteurs testeurs du GDSA29.
- Une synthèse de la rencontre de l'association Gwenan Bro Pleiben avec un apiculteur du Pays de Galles.
- intervention d'Agnès Ménage, vétérinaire conseil du GDSA-29 : PSE du GDSA et OMAA (Résultats des déclarations 2019)
- Une intervention d'un représentant de la DDPP
- Des informations sur les résultats des tests d'efficacité des médicaments effectués dans le département avec ensuite un rappel sur le mode d'emploi des produits de traitement du varroa.
- Une intervention de la SNGTV (Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires par Agnès Ménage, docteur vétérinaire, sur la biosécurité en élevage apicole + loque américaine.
- Une présentation sur le nourrissage en apiculture.
- Un point sur le frelon asiatique.
- Tirage de la tombola (avec remise en jeu immédiate des lots non réclamés).

Le repas est prévu à 12 heures 30, au restaurant du Nivot.

Le coût de la journée, repas compris, est de **25 € par personne**. Ce prix tient aussi compte des autres frais (location de la salle, matériel, photocopies...).

Si vous souhaitez y participer, **inscrivez-vous pour le 7 Mars 2020** afin de prévoir la réservation des repas (voir le feuillet joint).

Bien entendu **tout adhérent peut participer sans frais (mais dans ce cas sans le repas) à l'Assemblée Générale.**

Tous les ans à l'issue du rapport financier il est demandé à deux personnes, dans la salle, de venir contrôler les comptes. Cette année si deux personnes pouvaient se déplacer chez le trésorier avant l'AG, ce serait bien. **Les volontaires peuvent contacter dès maintenant le trésorier au 07 85 86 56 40.**

Récupération de lanières : Lors de l'AG, un carton sera mis à votre disposition pour récupérer les lanières, les supports et les emballages des traitements anti-varroa utilisés l'automne dernier et enlevés des ruches en fin de traitement. Ils seront ensuite détruits comme il convient.

2 ADHESIONS 2020

Comme tous les ans, quelques adhérents ont oublié de régler leur cotisation. Peut-être que certains ont arrêté l'apiculture. Si c'est votre cas, merci de nous le faire savoir.

Si vous faites partie des retardataires, vous voudrez bien nous faire parvenir votre adhésion avant le 30 mars. Dans ce courrier, vous trouverez donc un nouveau bulletin d'adhésion pour l'année 2020 à nous transmettre avec votre règlement dans les meilleurs délais à l'adresse ci-dessous :

GDSA-29 Chez André LOZACH 20 Rue Jacques Brel 29820 GUILERS

Les cotisations 2019 sont les suivantes :

1 à 50 ruches :	16 € + 0.50 €/ruche	101 à 300 ruches :	36 € + 0.20 €/ruche
51 à 100 ruches :	26 € + 0.30 €/ruche	> 300 ruches :	66 € + 0.10 €/ruche

Nous vous rappelons que, selon l'article 8 des statuts du GDSA : « est [...] considéré démissionnaire tout membre non à jour de sa cotisation à la date de l'assemblée générale ». L'assemblée générale étant prévue le 14 Mars 2020, **les personnes non à jour à partir de fin mars 2020 seront considérées démissionnaires, retirées des listes et ne recevront donc plus de courrier du GDSA-29.**

Le Groupement de Défense Sanitaire Apicole s'occupe également des abonnements à la revue "La Santé de l'Abeille". (6 numéros par an) Le tarif de l'abonnement groupé est de 18,00 € (au lieu de 22,50 € pour les abonnements individuels) pour 2020.

En ce qui concerne les abonnements aux autres revues (Abeille de France, Abeille et Cie, info-Reines), passé le 31 janvier 2020, nous n'assurons plus le service d'abonnements groupés. Adressez-vous directement auprès des revues.

3 LES STAGES 2020

Les stages suivants sont proposés par le G.D.S.A-29 au rucher école en 2020 :

Notez que pour les journées d'initiation nous proposons la journée du mercredi afin d'alléger les groupes du samedi, et pouvoir ainsi accepter globalement plus de monde.

a) **Initiation à l'apiculture : le 21 mars après-midi, le 1 ou 4 avril, le 22 ou 25 avril et le 13 ou 16 mai 2020.**

Ces 4 journées à la fois différentes et complémentaires s'adressent à des apiculteurs débutants, « pour bien commencer l'apiculture avec des abeilles en bonne santé »

samedi 21 mars 2020 après-midi : vous apprendrez les notions minimales indispensables avant de se lancer en apiculture. Connaissance de l'abeille, installation d'un rucher, matériel de base, un peu de législation.

1 ou 4 avril 2020 : Au cours de la deuxième journée, nous aborderons tout ce qu'il faut savoir pour faire une visite de ruche, manipuler les outils, sortir les cadres et reconnaître les types de cellules, les individus de la colonie, quelques notions de prophylaxie ou de bonnes pratiques.

22 ou 25 avril 2020 : La troisième journée, permettra de mieux connaître l'abeille, description externe et interne. Préparation des cadres. Ouverture de la ruche, recherche et marquage de la reine, transvasement.

13 ou 16 mai 2020 : La quatrième journée sera plus orientée sur la vie de la colonie : cycle biologique de la colonie, ses besoins. Désinfecter une ruche, matériel pour la cueillette des essaims. Visite de la ruche, faire une division de colonie.

b) Sanitaire apicole et conduite du rucher ; pratique et législation concernant l'apiculture :
le 28 mars, 18 avril, 23 mai et 6 juin 2020

Pour apiculteur ayant déjà pratiqué ou ayant fait les stages d'initiation.
Ce stage est essentiel pour la maîtrise du sanitaire apicole.

Ces 4 journées sont indispensables pour traiter tous les sujets, tant les dangers sanitaires augmentent, et pour tenir compte de l'évolution de la réglementation sanitaire.

Connaître et reconnaître les maladies des abeilles pour mieux les soigner et les éviter autant que possible (mieux vaut garder une colonie en bonne santé que soigner une colonie malade). Une dose de biologie pour bien comprendre le déclenchement des maladies et un peu de réglementation pour compléter le tableau.

Ce stage, bien que formant un tout, aura lieu sur quatre samedis non consécutifs pour permettre aux personnes intéressées de suivre cette formation.

c) Elevage de reines d'abeilles : les 13 et 14 juin 2020.

Le stage d'élevage de reines est destiné à tous ceux qui veulent renouveler facilement et simplement quelques reines chaque année.

Obtention de cellules de reines par greffage artificiel, naturel, comment les utiliser, les introduire pour remplacer l'ancienne reine.

On voit aussi comment faire un essaim artificiel, faire un petit élevage par division, comment y introduire une cellule de reine, comment réunir deux colonies, des choses simples, mais indispensables à connaître pour tout apiculteur qui veut progresser.

d) Récolte du miel, visite d'automne et mise en hivernage : le samedi 22 août 2020 après-midi.

Pour tout apiculteur, sans réservation. Récolte et extraction du miel. Partage de tours de mains et échanges des expériences de l'année. Les traitements anti-varroa, les tests d'efficacité et la mise en hivernage des ruches.

Les dates, les descriptifs des stages et les bulletins d'inscription sont actuellement disponibles sur le site (<http://gdsa29.apibreizh.fr>). Il est encore possible de s'inscrire en ligne, dans la limite des places disponibles. Pour tous renseignements et inscription, n'hésitez pas à nous contacter. (gdsa29@apibreizh.fr)

L'organisation de ces formations nécessite la présence de nombreux animateurs. Si vous souhaitez participer en tant qu'animateur aux stages organisés par le GDSA-29, aspects pratiques au rucher, ou aspects plus théoriques en salle ; si vous avez des trucs, des idées, des pratiques, **des compétences à faire partager** contactez-nous. gdsa29@apibreizh.fr ou **06 76 57 23 09**

4 CIRES, PLATEAUX et PIEGES A FRELONS

- Depuis des années le GDSA recommande de changer régulièrement les vieilles cires des corps de ruches afin d'avoir un nid à couvain dans le meilleur état sanitaire possible. Nous vous proposons **un achat groupé de cire gaufrée, par paquets de 5 kilos**, (format Dadant) au prix de **72 € le paquet de 5 kilos**. La cire sera disponible au NIVOT à l'assemblée générale le 14 mars exclusivement. Venez la chercher (ou trouvez quelqu'un pour la prendre).
- Les plateaux entièrement aérés semblent être efficaces pour un meilleur état sanitaire à l'intérieur de la ruche. Cela aiderait également au contrôle de l'infestation du varroa. Aussi nous proposons un achat groupé de **plateaux Nicot (avec grille d'entrée mais SANS les fixations) : 7 €**. Disponibles à l'AG exclusivement.

- **(Comptage des varroas)** Il est possible de fermer le dessous de ces plateaux Nicot par un tiroir. Ce tiroir permet de limiter les entrées d'air en début de saison, de contrôler ce qui tombe du nid à couvain (débris de cire, ou **chutes naturelles de varroas**), de **faire des comptages de varroa lors des traitements**, etc. **Le tiroir : 2,90 €**. Disponibles à l'AG exclusivement.
- Le piégeage du frelon est une nécessité autour des ruches : Des modules Jabeprode distribués directement par Denis Jaffré seront disponibles le jour de l'AG. (1 paire de jabeprode =10 € à payer sur place.)

Si cela vous intéresse, passez votre commande, par retour de courrier, en utilisant le feuillet ci-joint **avant le 7 mars 2020**. (Délai impératif pour que l'on puisse être approvisionné). Joindre impérativement le règlement à la commande (Sauf les modules Jabeprode).

5 AU RUCHER

- Il faut vérifier s'il reste suffisamment de provisions pour faire le « joint » avec les prochaines rentrées de nectar et de pollen. c'est pour bientôt : le saule arrive en fleurs !
- Mais aussi en matière de varroas, il a pu y avoir des réinfestations. Nous vous recommandons vivement d'effectuer des tests pour connaître les niveaux d'infestation de varroas en sortie d'hiver. Un moyen simple, facile à faire, sans ouvrir les ruches : placer un linge, une plaque, graissé SOUS le plateau aéré (si c'est un plateau plein il faut mettre le linge SUR le plateau). Attendre quelques jours. Quand vous enlèverez le linge vous pourrez y voir les débris tombés du nid à couvain, des débris de cire, du pollen, des mycoses, des crottes de fausse-teigne, et des varroas. Compter ces varroas et diviser par le nombre de jours pendant lesquels la plaque était en place.
S'il y a peu de varroas (moins de 2 par jour) il est inutile de traiter, par contre une surinfestation (quelle qu'en soit l'origine) peut nécessiter un traitement printanier.

Nous contacter en cas de besoin.

Attention ! Le colza sera en fleur fin mars. Il ne doit y avoir aucun traitement en cours lorsque les hausses seront en place sur les ruches.

6 PRET DE MATERIEL

Le GDSA met à votre disposition 2 chaudières à cire et deux gaufriers manuels (un jeu dans le Sud-Finistère et l'autre dans le Nord-Finistère. Il est possible de les réserver pour 3 à 4 jours (moyennant une caution de 300 €). Contacter le **06 28 47 61 33** pour le Sud et le **06 70 44 97 77** pour la chaudière du Nord. Pour le gaufrier manuel du Nord, réserver au **06 76 57 23 09**.

7 AETHINA TUMIDA

Aethina tumida, dit encore « le petit coléoptère des ruches », découvert en 2014 en Calabre (sud de l'Italie) est toujours présent dans cette région, malgré les tentatives d'éradication. Le risque de le retrouver sur le territoire français est réel. L'introduction du coléoptère peut se faire par des achats d'abeilles en Italie et ainsi amorcer une infestation en France. N'oubliez pas que ce coléoptère vole !

Soyez vigilants si vous découvrez ce nouvel intrus dans vos ruches, lors de vos visites ! 

Aethina tumida est un danger sanitaire de 1^{ère} catégorie pour les abeilles et à ce titre, en cas de suspicion, vous devez prévenir la DDPP (02 98 64 36 36).

8 OMAA

OMAA (Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements des Abeilles) qui a débuté en septembre 2017, continue en 2020. Déclarez :

- Des mortalités massives,
- Des dépopulations,
- Des affaiblissements de colonies.
- Vos suspicions de maladies classées en DS1 (Danger Sanitaire de 1^{ère} catégorie à déclaration obligatoire, 4 maladies avec entre autre la loque américaine),

Contactez le **02 44 84 68 84** (7j/7)

Mail : declaration-omaa@gtv-bretagne.org

Il est important de faire sa déclaration au plus tôt dès l'apparition des symptômes.

Un vétérinaire pourra intervenir pour investiguer et procéder éventuellement à des prélèvements pour définir la cause du trouble. La 1^{re} visite est gratuite et pour les éventuels prélèvements il y a trois cas à considérer :

- 1- Suspicion de DS1 = prise en charge des prélèvements par l'administration.
- 2- Suspicion d'intoxication = prise en charge des prélèvements par l'administration.
- 3- Autre cas, les prélèvements sont à la charge du déclarant.

9 APICULTEUR et REGLEMENTATION COMMERCIALE ET FISCALE

Au delà de la déclaration de ruches qui est obligatoire chaque année (à faire du 1 septembre au 31 décembre) ,pour vendre du miel, voire même le céder gratuitement à un voisin, tout apiculteur doit avoir un n° de SIRET (gratuit) et renseigner sur un registre le résultat de ses ventes.

Ce registre peut être réclamé par l'administration fiscale car, depuis 2016, (déclaration en 2017 des revenus 2016), les revenus apicoles sont déclarables dès le 1^{er} €. **Le seuil des 10 ruches n'existe plus.** Le forfait agricole est devenu le « micro-BA » (bénéfice agricole).

Pour obtenir votre SIRET, vous pouvez vous renseigner à l'adresse suivante :

CFE / CHAMBRES D'AGRICULTURE de BRETAGNE – 2 Allée Saint Guénolé CS 26032 – 29322 QUIMPER CEDEX

Téléphone : 02 98 52 49 98

Vous pouvez également télécharger sur internet le formulaire CERFA N° 11992-06.

Pour la déclaration d'impôts : En plus du formulaire CERFA N° 2042, il faut reporter ses résultats de vente de miel sur le formulaire 2042 C PRO. Pour plus d'informations, consulter le site officiel des impôts.

10 CONCOURS PHOTOS

Il n'y a pas de concours photos programmé pour l'instant, mais **La saison apicole va commencer. Vous aurez certainement de belles photos à faire que vous pourrez ressortir à l'occasion.**

11 LE MOT DE LA VETERINAIRE

Cette année, nous ne vous proposerons pas de traitement à base d'amtiaz (Apivar© ou Apitraz©) mais de l'Apistan© (à base de tau-fluvalinate)... je vous explique pourquoi !

Vous avez très probablement tous déjà entendu parler de la problématique des résistances aux antibiotiques, et bien le problème est le même pour les antiparasitaires, et donc pour les traitements que nous utilisons pour aider nos abeilles à lutter contre Varroa.

Commençons par la définition de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) de la résistance aux antiparasitaires : Il s'agit du développement de la capacité de certains individus d'une population (donc en ce qui nous concerne de certains Varroa) à tolérer des doses de toxiques qui seraient naturellement mortelles pour la majorité des individus d'une population sensible de la même espèce.

Première remarque : ce sont les Varroas qui deviennent résistants aux traitements et non les abeilles.

En ce qui concerne nos traitements contre Varroa, les mécanismes favorisant l'apparition de résistances sont de deux ordres :

- Le sous-dosage. Attention donc aux lanières laissées en place au-delà de la prescription, en effet, passé ce délai, la quantité de produit présent dans la lanière étant inférieure à la dose efficace, elle ne tue plus le Varroa mais elle leur permet de se désensibiliser (un peu comme un vaccin permet de ne pas être malade).
- La pression de sélection due à la répétition du même traitement. Ce facteur permet en particulier de sélectionner les Varroas résistants au traitement en question.

Pour résumer simplement : laisser les lanières en place au-delà de la prescription permet aux résistances d'apparaître et utiliser tous les ans le même traitement permet d'augmenter un peu plus tous les ans la proportion de Varroas résistants dans les ruches. C'est pourquoi il a été décidé pour l'ensemble de la Bretagne de ne vous proposer des traitements à base d'amitraz que 4 ans sur 5.

L'alternative que nous vous proposons et qui vous permettra de ne pas changer vos pratiques est le traitement à l'Apistan®. Le protocole est exactement le même que pour les autres traitements sous forme de lanières : 2 lanières par ruche, 1 par ruchette, placées dans le couvain tout de suite après la récolte et avant fin août, repositionnées au bout d'un mois et retirées au bout de 8 semaines.

Mais qu'en est-il de l'efficacité de ce traitement ?

On entend effectivement couramment dire que l'Apistan® est moins efficace que l'Apivar® ou l'Apitraz®, mais est-ce vrai ?

L'Apistan® contient du tau-fluvalinate, et dans les années 80 (arrivée de Varroa en France en 82), ce fut le premier traitement utilisé dans les ruches. A l'époque, aucun médicament avec AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) n'existait donc les apiculteurs ont fait comme ils pouvaient avec des pratiques très expérimentales et pas du tout standardisées et en particuliers de nombreux sous dosages. Des résistances sont donc rapidement apparues dans les populations de Varroa (petit rappel au passage : d'où l'importance de n'utiliser que des traitements avec AMM !). Cependant, avec l'apparition des traitements à base d'amitraz, la très faible utilisation du tau-fluvalinate à partir des années 2000 a permis de fortement diminuer les populations de Varroa résistantes. Aujourd'hui toutes les études montrent une efficacité moyenne satisfaisante de l'Apistan® entre 93 et 98%.

En résumé : sur l'ensemble de vos ruchers l'efficacité du traitement sera satisfaisante, c'est sûr, mais la vraie question que vous devez vous poser est : est-ce que j'ai une population de Varroa résistants au tau-fluvalinate trop importante dans mes ruches ? (au passage, c'est aussi une question que vous devriez vous poser concernant l'amitraz quand vous l'utilisez car les résistances existent aussi). Pour répondre à cette question, rien de plus simple : réalisez des comptages de chutes naturelles avant la mise en place du traitement et 2 semaines après le retrait des lanières. Et si vous comptez plus d'un Varroa par jour sur vos plateaux de comptage, pas de panique, vous pourrez faire un traitement de rattrapage au mois de décembre à l'Api-bioxal®.

Pour contacter le GDSA29 :

André LOZACH : 06 76 57 23 09

Site internet : gdsa29.apibreizh.fr

Courriel : gdsa29@apibreizh.fr



ASSEMBLEE GENERALE DU G.D.S.A. - 29

André LOZAC'H
20 rue Jacques Brel
29820 GUILERS
Tél : 06 76 57 23 09

Vous êtes invités à participer à l'Assemblée Générale 2020
du *Groupement de Défense Sanitaire Apicole du Finistère*
qui se tiendra au Lycée Agricole du NIVOT – LOPEREC

Le Samedi 14 MARS 2020, à partir de 9 heures

Ordre du Jour

(L'ordre des interventions est sujet à modification)

9 h : Accueil et inscription au repas

9 h 30 : Ouverture de l'Assemblée Générale - Présentation de la journée

1. Lecture et adoption du Procès Verbal de l'Assemblée Générale de 2019
2. Rapport moral
3. Rapport d'activité du GDSA pour 2019
4. Rapport financier 2019 - Budget prévisionnel 2020 - Cotisations 2021
5. Elections au Conseil d'Administration (Renouvellement du tiers sortant dont **2 personnes qui ne se représentent pas**. Il y a 4 sièges à pourvoir.)

11 h 15 : Pause-café

6. projet Bee2Me
7. Compte rendu d'une rencontre avec Robert Jones (apiculteur du Pays De Galles)
8. Résultats des tests d'efficacité des médicaments anti-varroa de l'automne 2019
Mode d'emploi des produits de traitement du varroa
9. Intervention du Docteur vétérinaire Agnès Ménage (PSE, OMAA)
10. Intervention d'un représentant de la DDPP

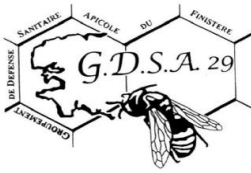
12 h 30 : Repas

14 h :

11. Intervention de la Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires (SNGTV) par Agnès Ménage sur la biosécurité en élevage apicole + loque américaine.
12. Exposé sur le nourrissage en apiculture
13. Piégeage du frelon asiatique
14. Tirage de la tombola

17 h : Distribution des commandes (cires gaufrées et plateaux commandés avec la convocation à l'A.G.)

Et CHOUCHE // pain d'épices de l'AMITIE.



Inscription à l'Assemblée Générale du 14 Mars 2020

(A renvoyer impérativement avant le 7 Mars)

Nom et Prénom :	N° d'apiculteur :
Adresse :	Téléphone :
Code postal /Commune :	Mail :

Participera à l'Assemblée Générale : oui / non
Participera au repas : oui /non

	Tarif unitaire	Nombre de repas	
Repas + participation aux frais (joindre le paiement à la réservation)	25 €		_____ €

Bon de commande (distribution à l'A.G.)

Abonnements : (1)	Tarif unitaire	Quantité	
La Santé de l'Abeille	18 €		_____ €

Cire gaufrée pour Dadant : (en paquet de 5 kg)	72,00 €		_____ €
Tiroir plastique pour plateau aéré NICOT	2,90 €		_____ €
Plateau aéré NICOT avec grille d'entrée (verte ou blanche)	7,00 €		_____ €
Pièges à frelons Jabeprode	10 €		A payer sur place

TOTAL A PAYER (Repas A.G. et commandes)	_____ €
--	---------

Eventuellement, remettre le matériel à : _____

Signature :

INSCRIPTION, BON de COMMANDE et CHEQUE (à l'ordre du GDSA29) A EXPEDIER A :

GDSA 29 - chez André LOZACH 20 rue Jacques Brel - 29820 GUILERS
--

(1) Pour « La Santé de l'Abeille » : l'abonnement prenant effet lors du paiement de l'abonnement, celui-ci sera accepté au tarif de 18 € toute l'année.